



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le Recteur de région académique
Recteur d'académie
Chancelier des Universités
Directeur académique des services de
L'Éducation nationale**

Arrêté n°2026-112 du 19 octobre 2026 fixant la liste des membres du jury de l'examen du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) au titre de la session 2026

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

Vu le décret du président de la République en date du 4 juin 2025 portant nomination de Monsieur Gabriele FIONI en qualité de recteur de la région académique de la Guadeloupe, recteur de l'académie de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté n°MEN000162914379 du 09 juin 2026 portant nomination et classement de Monsieur Olivier HUISMAN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique de Guadeloupe ;

Vu l'arrêté du 05 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de l'examen du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

Sur proposition du secrétaire général de région académique,

ARRÊTE

Article 1 : Le jury de l'examen du certificat de professionnalisation en matière en lutte contre le décrochage scolaire au titre de la session 2026 est composé ainsi qu'il suit :

- Mme. Muriel COL-MINNE, Directrice académique adjointe des services de l'Éducation nationale, Présidente ;
- Mme. Raïssa LUREL, Déléguée régionale académique à l'information et à l'orientation ;
- Mme. Catherine MARIVAL, Doyenne des IEN ET/EG/IO, IEN-ET/EG Lettres Histoire et Géographie ;
- Mme. Marie-Josée CILPA, IEN-ET / EG Sciences Biologiques Sciences Sociales Appliquées ;
- Mme. Marielle WACHTER, Principale adjointe du CLG Matélie ;
- Mme. Jocelyne NESTAR, Proviseure du LP Louis DELGRES ;
- M. Michel ROMUALD, Proviseur du LP Bertène JUMINER ;
- Mme. Odile MORAND, Coordinatrice académique MLDS.

Article 2 : Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques et sera publié sur le site intranet de l'académie.

Fait aux Abymes, le 19 octobre 2026



Gabriele FIONI